



Le 6 mars 2007

Madame Diane Rhéaume
Secrétaire générale du CRTC
CRTC
Ottawa (Ontario) K1A 0N2

Objet: Avis d'audience publique de radiodiffusion Art. 7 CRTC 2007-1
Re : demandes 2006-0508-2 et 2006-0509-0

Madame,

Le Service de police de Châteauguay tient par la présente à faire connaître son appui au regard de l'avis d'audience publique cité en titre.

Nous sommes d'avis, sans doute comme l'ensemble des services de police, que cette chaîne spécialisée est un outil médiatique de première ligne pour la consultation des citoyens. Cet outil nous permet en effet de mieux orienter nos actions tant lors de dispositions ou de prévention ainsi que pour solutionner des enquêtes diverses (fraudes, criminels recherchés, etc.), le tout au profit de nos communautés.

Cette façon de faire est aussi une valeur ajoutée pour les services de police qui peuvent ainsi œuvrer en partenariats tant avec les citoyens que les différents médias écrits et électroniques. C'est vraiment dans une approche d'ouverture de la sorte que nous atteindrons des succès à la hauteur de nos efforts.

C'est donc avec beaucoup d'optimisme que nous recommandons au CRTC d'accorder à Avis de recherche.tv et à sa contrepartie anglophone All point bulletins la reconnaissance du statut de chaînes d'intérêt public national pour ces services spécialisés.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Le directeur,

Richard Bélanger
Service de police de Châteauguay